

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA
REGLEMENTATION

**RECUEIL DE TEXTES RELATIF
AUX FONDS DU SECTEUR AGRICOLE**

FNDIA

mars 2011

LOIS - ORDONNANCES

Loi n°05-05 du 25 juillet 2005 portant loi de finances complémentaire pour 2005, notamment son article 28. *JORA N°52 du 26.07.2005 ; Page 7*

Ordonnance n°09-01 du 29 Rajab 1430 correspondant au 22 juillet 2009 portant loi de finances complémentaire pour 2009, notamment son article 89. *JORA N°44 du 26.07.2009; Page 4*

DECRETS EXECUTIFS

Décret exécutif n°05-413 du 25 octobre 2005 fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale n°302-067 intitulé « fonds national de développement de l'investissement agricole ». *JORA N°72 du 02.11.2005; Page 10*

Décret exécutif n°10-81 du 21 Rabie El Aouel 1431 correspondant au 7 mars 2010 modifiant et complétant le décret exécutif n°05-413 du 25 octobre 2005 fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale n°302-067 intitulé « fonds national de développement de l'investissement agricole ». *JORA N°15 du 7 mars 2010 ; Page 6*

ARRETES INTERMINISTERIELS

Arrêté interministériel du 25 Rabie El Aouel 1427 correspondant au 24 avril 2006 déterminant la nomenclature des recettes et des dépenses du compte d'affectation spéciale n°302-067 intitulé « fonds national de développement de l'investissement agricole ». *JORA N°44 du 04.07.2006 ; Page 18*

Arrêté interministériel du 24 avril 2006 fixant les modalités de suivi et d'évaluation du compte d'affectation spéciale n°302-067 intitulé « fonds national de développement de l'investissement agricole ». *JORA N°44 du 04.07.2006 ; Page 21*

Arrêté interministériel du 24 avril 2006 désignant l'institution financière spécialisée chargée de la mise en œuvre des actions de soutien de l'Etat au développement de l'agriculture imputables sur les comptes d'affectation spéciale n°302-067 intitulé « fonds national de développement de l'investissement agricole » et n°302-121 intitulé « fonds national de régulation de la production agricole ». *JORA N°45 du 09.07.2006 ; Page 24*

Arrêté interministériel du 20 Chaoual 1431 correspondant au 29 septembre 2010 modifiant et complétant l'arrêté interministériel du 25 Rabie El Aouel 1427 correspondant au 24 avril 2006 fixant la nomenclature des recettes et des dépenses du compte d'affectation spéciale n° 302-067 intitulé « Fonds national de développement de l'investissement agricole ». *JORA N°11 DU 20 FEVRIER 2011. Page 16*

DECISIONS

Décision n°2023 du 15 décembre 2008 fixant les conditions d'éligibilité au soutien sur compte d'affectation spéciale n°306-067 intitulé « Fonds national de développement de l'investissement agricole (FNDIA) », ainsi que les modalités de paiement des subventions.

Décision n°227 du 7 avril 2009 modifiant et complétant la décision n° 2023 du 15 décembre 2008 fixant les conditions d'éligibilité au soutien sur compte d'affectation spéciale n°306-067 intitulé « Fonds national de développement de l'investissement agricole (FNDIA) », ainsi que les modalités de paiement des subventions.

Décision n°301 du 16 mai 2009 portant mise en place du dispositif de soutien sur le fonds national de développement de l'investissement agricole (FNDIA) pour l'acquisition d'équipements agricoles fabriqués localement.

Décision n°497 du 25 août 2009 complétant la décision n°2023 du 15 décembre 2008 fixant les conditions d'éligibilité au soutien sur compte d'affectation spéciale n°306-067 intitulé « Fonds national de développement de l'investissement agricole (FNDIA) », ainsi que les modalités de paiement des subventions.

CONVENTIONS

Convention n°75/19/2009 du 11 janvier 2009 relative aux dépenses imputables aux fonds d'affectation spéciale du secteur de l'agriculture.

Convention n°83/19/2009 du 12 janvier 2009 relative aux dépenses imputables aux fonds d'affectation spéciale du secteur de l'agriculture.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

**DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA
REGLEMENTATION**

**RECUEIL DE TEXTES RELATIF
AUX FONDS DU SECTEUR AGRICOLE**

FNRPA

avril 2011

LOIS - ORDONNANCES

Loi n°05-05 du 25 juillet 2005 portant loi de finances complémentaire pour 2005, notamment son article 29. *JORA N°52 du 26.07.2005 ; Page 8*

Ordonnance n°08-02 du 21 Rajeb 1429 correspondant au 24 juillet 2008 portant loi de finances complémentaire pour 2008 notamment son article 56. *JORA N°42 du 27.07.2008. Page 15*

Ordonnance n°09-01 du 29 Rajab 1430 correspondant au 22 juillet 2009 portant loi de finances complémentaire pour 2009, notamment son article 90. *JORA N°44 du 26.07.2009; Page 4*

DECRETS EXECUTIFS

Décret exécutif n°05-415 du 25 octobre 2005 fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale n°302-121 intitulé « fonds national de régulation de la production agricole ». *JORA N°72 du 02.11.2005 ; Page 12.*

Décret exécutif n° 09-149 du 7 Jomada El Oula 1430 correspondant au 2 mai 2009 complétant le décret exécutif n° 05-415 du 22 Ramadhan 1426 correspondant au 25 octobre 2005 fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale n°302-121 intitulé « Fonds national de régulation de la production agricole ». *JORA N°26 DU 3 MAI 2009 ; Page 26*

Décret exécutif n°10-80 du 21 Rabie El Aouel 1431 correspondant au 7 mars 2010 complétant le décret exécutif n° 05-415 du 22 Ramadhan 1426 correspondant au 25 octobre 2005 fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale n°302-121 intitulé « Fonds national de régulation de la production agricole ». *JORA N°15 du 7 mars 2010 ; Page 6*

ARRETES INTERMINISTERIELS

Arrêté interministériel du 24 avril 2006 déterminant la nomenclature des recettes et des dépenses du compte d'affectation spéciale n°302-121 intitulé « fonds national de régulation de la production agricole » *JORA N°44 du 04.07.2006 ; Page 21*

Arrêté interministériel du 24 avril 2006 fixant les modalités de suivi et d'évaluation du compte d'affectation spéciale n°302-121 intitulé « fonds national de régulation de la production agricole » *JORA N°44 du 04.07.2006 ; Page 22*

Arrêté interministériel du 24 avril 2006 désignant l'institution financière spécialisée chargée de la mise en œuvre des actions de soutien de l'Etat au développement de l'agriculture imputables sur les comptes d'affectation spéciale n°302-067 intitulé « fonds national de développement de l'investissement agricole » et n°302-121 intitulé « fonds national de régulation de la production agricole » *JORA N°45 du 09.07.2006 ; Page 24*

Arrêté interministériel du 20 Chaoual 1431 correspondant au 29 septembre 2010 modifiant et complétant l'arrêté interministériel du 25 Rabie El Aouel 1427 correspondant au 24 avril 2006 fixant la nomenclature des recettes et des dépenses du compte d'affectation spéciale n° 302-121 intitulé « Fonds national de régulation de la production agricole » . *JORA N°11 DU 20 FEVRIER 2011. Page 17*

DECISIONS

Décision n°010 du 13 janvier 2009 fixant les conditions d'éligibilité au soutien sur le compte d'affectation spéciale n°302-121 intitulé « fonds national de régulation de la production agricole (FNRPA) » ainsi que les modalités de paiement des subventions.

Décision n°225 du 25 mars 2009 modifiant la décision n°010 du 13 janvier 2009 fixant les conditions d'éligibilité au soutien sur le compte d'affectation spéciale n°302-121 intitulé « fonds national de régulation de la production agricole (FNRPA) » ainsi que les modalités de paiement des subventions.

Décision n°307 du 20 mai 2009 modifiant la décision n°010 du 13 janvier 2009 fixant les conditions d'éligibilité au soutien sur le compte d'affectation spéciale n°302-121 intitulé « fonds national de régulation de la production agricole (FNRPA) » ainsi que les modalités de paiement des subventions.

Décision n°063 du 2 février 2011 complétant la décision n°010 du 13 janvier 2009 fixant les conditions d'éligibilité au soutien sur le compte d'affectation spéciale n°302-121 intitulé « fonds national de régulation de la production agricole (FNRPA) » ainsi que les modalités de paiement des subventions.

Décision n°120 du 10 mars 2011 modifiant la décision n°010 du 13 janvier 2009 fixant les conditions d'éligibilité au soutien sur le compte d'affectation spéciale n°302-121 intitulé « fonds national de régulation de la production agricole (FNRPA) » ainsi que les modalités de paiement des subventions.

Décision n°234 du 3 avril 2011 modifiant la décision n°010 du 13 janvier 2009 fixant les conditions d'éligibilité au soutien sur le compte d'affectation spéciale n°302-121 intitulé « fonds national de régulation de la production agricole (FNRPA) » ainsi que les modalités de paiement des subventions.

NOTE

Note n°95/ DRDPA du 14 février 2009 à MM. Les DSA fixant les procédures de paiement des primes (FNRPA).

CONVENTIONS

Convention n°75/19/2009 du 11 janvier 2009 relative aux dépenses imputables aux fonds d'affectation spéciale du secteur de l'agriculture.

Convention n°83/19/2009 du 12 janvier 2009 relative aux dépenses imputables aux fonds d'affectation spéciale du secteur de l'agriculture.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

**DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA
REGLEMENTATION**

RECUEIL DE TEXTES RELATIF AUX FONDS DU SECTEUR AGRICOLE

FPZPP

mars 2011

FPZPP

LOIS

Loi n°99-11 du 23 décembre 1999 portant loi de finances pour 2000, notamment ses articles 89 et 95. *JORA N°92 du 25.12.1999.*

Loi n°01-21 du 22 décembre 2001 portant loi de finances pour 2002, notamment son article 225. *JORA N°79 du 23.12.2001.*

DECRETS EXECUTIFS

Décret exécutif n°2000-119 du 30 mai 2000 fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale n°302-071 intitulé « fonds de la promotion zoo sanitaire et de la protection phytosanitaire- FPZPP ». *JORA N°31 du 04.06.2000. Page 7*

Décret exécutif n°2002-264 du 19 août 2002 modifiant et complétant le décret exécutif n°2000-119 du 30 mai 2000 fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale n°302-071 intitulé « fonds de la promotion zoo sanitaire et de la protection phytosanitaire- FPZPP ». *JORA N°57 du 25.08.2002. Page 4*

ARRETE INTERMINISTERIEL

Arrêté interministériel du 25 juin 2000 déterminant la nomenclature des recettes et des dépenses du compte d'affectation spéciale n°302-071 intitulé « fonds de la promotion zoo sanitaire et de la protection phytosanitaire- FPZPP ». *JORA N°53 du 27.08.2000. Page 21*

CONVENTION

Convention n°75/19/2009 du 11 janvier 2009 relative aux dépenses imputables aux fonds d'affectation spéciale du secteur de l'agriculture.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

**DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA
REGLEMENTATION**

RECUEIL DE TEXTES RELATIF AUX FONDS DU SECTEUR AGRICOLE

FLDDPS

mars 2011

FLDDPS

ORDONNANCES

Ordonnance n°02-01 du 25 février 2002 portant loi de finances complémentaire pour 2002, notamment son article 8. *JORA N° 15 du 28-02-2002*

Ordonnance n°09-01 du 29 Rajab 1430 correspondant au 22 juillet 2009 portant loi de finances complémentaire pour 2009, notamment son article 91. *JORA N°44 du 26.07.2009; Page 4*

DECRETS EXECUTIFS

Décret exécutif n°02-248 du 12 Joumada El Oula 1423 correspondant au 23 juillet 2002 fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale n°302-109 intitulé « fonds de lutte contre la désertification et développement du pastoralisme de la steppe » FLDDPS. **JORA N° 51 du 24-07-2002**

Décret exécutif n°10-82 du 21 Rabie El Aouel 1431 correspondant au 7 mars 2010 modifiant et complétant le décret exécutif n°02-248 du 12 Joumada El Oula 1423 correspondant au 23 juillet 2002 fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale n°302-109 intitulé « fonds de lutte contre la désertification et développement du pastoralisme de la steppe » FLDDPS. **JORA N°15 du 7 mars 2010 ; Page 7**

ARRETE INTERMINISTERIEL

Arrêté interministériel du 12 Joumada Ethania 1423 correspondant au 21 août 2002 déterminant la nomenclature des recettes et des dépenses du compte d'affectation spéciale n°302-109 intitulé « fonds de lutte contre la désertification et développement du pastoralisme de la steppe » FLDDPS. **JORA N° 67 du 13-10-2002. Page 31**

Arrêté interministériel du 20 Chaoual 1431 correspondant au 29 septembre 2010 modifiant et complétant l'arrêté interministériel du 12 Joumada Ethania 1423 correspondant au 21 août 2002 déterminant la nomenclature des recettes et des dépenses du compte d'affectation spéciale n° 302-109 intitulé « Fonds de lutte contre la désertification et de développement du pastoralisme et de la steppe » . **JORA N°11 DU 20 FEVRIER 2011. Page 15**

DECISION

Décision n°2027 du 17 décembre 2008 fixant les modalités techniques, administratives et financières relatives à la mise en œuvre des projets de proximités de lutte contre la désertification bénéficiant du soutien du Fonds de lutte contre la désertification et développement du pastoralisme de la steppe FLDDPS.

Décision n°126 du 17 février 2009 modifiant la décision n°2027 du 17 décembre 2008 fixant les modalités techniques, administratives et financières relatives à la mise en œuvre des projets de proximités de lutte contre la désertification bénéficiant du soutien du Fonds de lutte contre la désertification et développement du pastoralisme de la steppe « FLDDPS ».

CONVENTIONS

Convention n°75/19/2009 du 11 janvier 2009 relative aux dépenses imputables aux fonds d'affectation spéciale du secteur de l'agriculture.

Convention n°83/19/2009 du 12 janvier 2009 relative aux dépenses imputables aux fonds d'affectation spéciale du secteur de l'agriculture.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

**DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA
REGLEMENTATION**

RECUEIL DE TEXTES RELATIF AUX FONDS DU SECTEUR AGRICOLE

FDRMVTC

mars 2011

FDRMVTC

LOIS - ORDONNANCES

Loi n°02-11 du 24 décembre 2002 portant loi de finances pour 2003, notamment son article 118 et 119. *JORA N° 86 du 25-12-2002*

Ordonnance n°09-01 du 29 Rajab 1430 correspondant au 22 juillet 2009 portant loi de finances complémentaire pour 2009, notamment son article 92. *JORA N°44 du 26.07.2009; Page 4*

DECRETS EXECUTIFS

Décret exécutif n°03-145 du 26 Moharram 1424 correspondant au 29 mars 2003 fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale n°302-111 intitulé « fonds de développement rural et de la mise en valeur des terres par la concession ». *JORA N°23 du 02 .04. 2003. Page 18*

Décret exécutif n°10-83 du 21 Rabie El Aouel 1431 correspondant au 7 mars 2010 modifiant et complétant le décret exécutif n°03-145 du 26 Moharram 1424 correspondant au 29 mars 2003 fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale n°302-111 intitulé « fonds de développement rural et de la mise en valeur des terres par la concession ». *JORA N°15 du 7 mars 2010 ; Page 8*

ARRETE INTERMINISTERIEL

Arrêté interministériel du 15 avril 2003 déterminant la nomenclature des recettes et des dépenses du compte d'affectation spéciale n°302-111 intitulé « fonds de développement rural et de la mise en valeur des terres par la concession ». *JORA N°36 du 08.06.03. Page 17*

DECISIONS

Décision n°2028 du 17 décembre 2008 fixant les modalités et conditions de financement, des opérations de mise en valeur des terres dans les périmètres relevant du domaine privé de l'état.

Décision n°2080 du 21 décembre 2008 fixant les modalités techniques, administratives et financières relatives à la mise en œuvre des projets de proximité de développement rural intégré bénéficiant du soutien du Fonds de développement rural et de la mise en valeur des terres par la concession.

Décision n°2110 du 25 décembre 2008 fixant les modalités de mise en œuvre du soutien des unités d'élevage familial dur le fonds de développement rural et de la mise en valeur des terres par la concession.

Décision n°676 du 03 décembre 2009 modifiant et complétant la décision n°2080 du 21 décembre 2008 fixant les modalités techniques, administratives et financières relatives à la mise en œuvre des projets de proximité de développement rural intégré bénéficiant du soutien du Fonds de développement rural et de la mise en valeur des terres par la concession.

CONVENTIONS

Convention n°75/19/2009 du 11 janvier 2009 relative aux dépenses imputables aux fonds d'affectation spéciale du secteur de l'agriculture.

Convention n°83/19/2009 du 12 janvier 2009 relative aux dépenses imputables aux fonds d'affectation spéciale du secteur de l'agriculture.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

**DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA
REGLEMENTATION**

RECUEIL DE TEXTES RELATIF AUX FONDS DU SECTEUR AGRICOLE

FSAEPEA

mars 2011

FSAEPEA

ORDONNANCES

Ordonnance n°08-02 du 21 Rajeb 1429 correspondant au 24 juillet 2008 portant loi de finances complémentaire pour 2008 notamment son article 52. *JORA N°42 du 27 juillet 2008. Page 14*

Ordonnance n°09-01 du 29 Rajab 1430 correspondant au 22 juillet 2009 portant loi de finances complémentaire pour 2009, notamment son article 93. *JORA N°44 du 26.07.2009; Page 4*

DECRETS EXECUTIFS

Décret exécutif n° 09-150 du 7 Jomada El Oula 1430 correspondant au 2 mai 2009 fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale n°302-126 intitulé « Fonds spécial d'appui aux éleveurs et petits exploitants agricoles ». *JORA N°26 du 3 mai 2009 ; Page 26*

Décret exécutif n°10-79 du 21 Rabie El Aouel 1431 correspondant au 7 mars 2010 modifiant et complétant le décret exécutif n°09-150 du 7 Jomada El Oula 1430 correspondant au 2 mai 2009 fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale n°302-126 intitulé « Fonds spécial d'appui aux éleveurs et petits exploitants agricoles ». *JORA N°15 du 7 mars 2010 ; Page 5*

CONVENTIONS

Convention n°75/19/2009 du 11 janvier 2009 relative aux dépenses imputables aux fonds d'affectation spéciale du secteur de l'agriculture.

Convention n°83/19/2009 du 12 janvier 2009 relative aux dépenses imputables aux fonds d'affectation spéciale du secteur de l'agriculture.